*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit: BODY 20:80 HARDENER**

· **Code du produit:** 183

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· **Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

· **Catégorie de processus**
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

· **Catégorie de rejet dans l'environnement** ERC2 Formulation dans un mélange

· **Catégorie de l'article** AC1 Véhicules

· **Emploi de la substance / de la préparation**
Durcisseur
Protection de surface

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**
HB BODY S.A.
B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str
THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA
57.022, SINDOS
THESSALONIKI,GREECE
Ph: +30 2310 790 000
Fax: +30 2310 790 033
www.hbbody.com
email: hbbody@hbbody.com

· **Service chargé des renseignements:**
HB BODY S.A.
B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str
THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA
57.022, SINDOS
THESSALONIKI,GREECE
Ph: +30 2310 790 000
Fax: +30 2310 790 033
www.hbbody.com
email: hbbody@hbbody.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Antipoison (Bordeaux)
Hôpital Pellegrin-TripodePlace Amelie Raba-Leon Bordeaux
Telephone:+33 5 5679 8776

(suite page 2)

(suite de la page 1)

Fax:+33 5 5679 6096
Emergency telephone:+33 5 5696 4080
E-mail address:centre-antipoison@chu-bordeaux.fr Website:www.centres-antipoison.net

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

STOT RE 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GHS07

Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**

GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
isocyanic polymer
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré
solvant naphta aromatique léger (pétrole)
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

· **Mentions de danger**

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P405	Garder sous clef.

(suite page 3)

(suite de la page 2)

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 64742-82-1 EINECS: 265-185-4 Numéro index: 649-330-00-2 Reg.nr.: 01-2119458049-33-0002	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336	30-<35%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Numéro index: 649-356-00-4 Reg.nr.: 01-2119455851-35-0001	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335-H336	30-<35%
CAS: 53880-05-0	isocyanic polymer Skin Sens. 1, H317	10-<15%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-0001 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226	10-<15%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 RTECS: ZE 2100000 Reg.nr.: 01-2119488216-32-001 01-2119488216-32-002 01-2119488216-32-003	xylène Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	2,5-<5%
CAS: 4098-71-9 EINECS: 223-861-6 Numéro index: 615-008-00-5 RTECS: NQ 5400000	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle Acute Tox. 3, H331 Resp. Sens. 1, H334 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≥0,1-<0,25%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 4)

(suite de la page 3)

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
· **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
· 5.1 Moyens d'extinction
· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
· 5.3 Conseils aux pompiers
Les pompiers doivent toujours l'équipement de protection et un appareil respiratoire lors de la manipulation du feu venant de ces produits
· **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
· **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un appareil de protection respiratoire.
· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
· 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
· **Stockage:**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

(suite de la page 4)

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

1330-20-7 xylène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

VLEP Valeur momentanée: 0,18 mg/m³, 0,02 ppm
Valeur à long terme: 0,09 mg/m³, 0,01 ppm
AR, (3)

· **Informations relatives à la réglementation** VLEP: ED 1487 12.2019

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.

· **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:** Caoutchouc fluoré (Viton)

· **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Gants en caoutchouc

(suite page 6)

(suite de la page 5)

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
· **Odeur:**	Caractéristique
· **Seuil olfactif:**	Non déterminé.
· **valeur du pH:**	Non déterminé.
· **Changement d'état**	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	146,4 °C
· **Point d'éclair**	Non applicable.
· **Inflammabilité (solide, gaz):**	Non applicable.
· **Température d'inflammation:**	296 °C
· **Température de décomposition:**	Non déterminé.
· **Température d'auto-inflammabilité:**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· **Propriétés explosives:**	Le produit n'est pas explosif. Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
· **Limites d'explosion:**	
Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	10,8 Vol %
· **Pression de vapeur à 20 °C:**	370 hPa
· **Densité à 20 °C:**	0,9921 g/cm³
· **Densité relative**	Non déterminé.
· **Densité de vapeur:**	Non déterminé.
· **Taux d'évaporation:**	Non déterminé.
· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**	Entièrement miscible
· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:**	Non déterminé.
· **Viscosité:**	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

(suite page 7)

(suite de la page 6)

· **Teneur en solvants:**

Solvants organiques:	50,2 %
VOC (CE)	498,0 g/l
Teneur en substances solides:	14,7 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique
· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Dermique	LD50	79.188 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	>27,1 mg/l

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral	LD50	>6.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>10,2 mg/l (rat)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	8.532 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène

Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)

4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

Inhalatoire	LC50/4 h	3 mg/l (ATE)

· **Effet primaire d'irritation:**
· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
· **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

(suite de la page 7)

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**
Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques
· 12.1 Toxicité
· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Effets écotoxiques:**
· **Remarque:** Toxique chez les poissons.
· **Autres indications écologiques:**
· **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
· **PBT:** Ce produit ne contient aucune substance qui est considérée comme persistante, bioaccumulable ou non toxique (PBT).
· **vPvB:** Ce mélange ne contient aucune substance qui est considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).
· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
· 13.1 Méthodes de traitement des déchets
· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
· **Catalogue européen des déchets**

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP13 Sensibilisant
HP14 Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
· 14.1 Numéro ONU
· **ADR, IMDG, IATA** UN3082

(suite page 9)

(suite de la page 8)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, solvant naphta aromatique léger (pétrole))

· **IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TURPENTINE SUBSTITUTE, Solvent naphtha (petroleum), light arom.), MARINE POLLUTANT

· **IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TURPENTINE SUBSTITUTE, Solvent naphtha (petroleum), light arom.)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR**

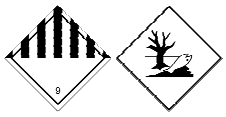

· **Classe** 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

· **Étiquette** 9

· **IMDG, IATA**

· **Class** 9 Matières et objets dangereux divers.

· **Label** 9

· 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** III

· 14.5 Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

· **Marine Pollutant:** Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (IATA):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 90

· **No EMS:** F-A,S-F

· **Stowage Category** A

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** 5L

· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· **Catégorie de transport** 3

(suite page 10)

(suite de la page 9)

· **Code de restriction en tunnels** -

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)** 5L

· **Excepted quantities (EQ)** Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE)), 9, III

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

•3Z

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucun des composants n'est compris.

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**

GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
isocyanic polymer
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré
solvant naphta aromatique léger (pétrole)
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

· **Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO** E2 Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

(suite page 11)

(suite de la page 10)

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Department of Quality Control
· **Contact:**
HB BODY S.A
Ms Olympia Stamkou
Ph: +30 2310 790 032
fax: +30 2310 790 033
email: stamkou@hbbody.com
· **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

(suite page 12)

Nom du produit: **BODY 20:80 HARDENER**

(suite de la page 11)

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

(suite page 13)

(suite de la page 12)

Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation brève du scénario d'exposition
· **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
· **Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
· **Catégorie du procédé**
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
· **Catégorie de l'article** AC1 Véhicules
· **Catégorie de rejet dans l'environnement** ERC2 Formulation dans un mélange
· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
· Conditions d'utilisation Conformément aux instructions d'utilisation.
· **Durée et fréquence** Fréquence d'utilisation:
· Paramètres physiques
Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.
· **Etat physique** Liquide
· **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
· Autres conditions d'utilisation
· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Utilisation uniquement sur un sol dur
· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
Eviter le contact avec les yeux.
Eviter le contact avec la peau.
Eviter un contact cutané de longue durée ou répété.
Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Aucune mesure particulière n'est requise.
· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
· Mesures de gestion des risques
· **Protection du travailleur**
· **Mesures de protection organisationnelles**
Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.
· **Mesures techniques de protection**
N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
· **Mesures personnelles de protection**
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux.
Lunettes de protection hermétiques
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 14)

(suite de la page 13)

· **Mesures pour la protection du consommateur**
Assurer un marquage suffisant.
Pour une utilisation sûre, suivre les informations et les conseils au consommateur .
· **Mesures de protection de l'environnement**
· **Eau**
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer ce produit et son récipient dans une décharge pour déchets dangereux ou déchets spéciaux.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
· **Sol**
Empêcher la pénétration dans le sol.
Le produit n'est traité qu'au-dessus d'un bac de rétention en béton.
· Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
· **Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
· **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
· Estimation de l'exposition
· **Consommateur** Ce produit doit être utilisé uniquement par des techniciens professionnels.
· Guide pour l'utilisateur en aval
En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.